

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE



INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

L'inauguration de la première ruelle verte d'Outremont a eu lieu en 2009. Située entre les avenues De L'Épée et Querbes au sud de l'avenue Lajoie, le projet de la ruelle verte s'est réalisé grâce à l'initiative de résidents de l'avenue De l'Épée en concertation avec leur voisinage. De l'élaboration des premières esquisses d'aménagement à la sélection des plantes et fleurs, le projet a progressé jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de solliciter les ressources de l'arrondissement pour en faciliter la réalisation.

Le projet a progressé suite à plusieurs réunions où les problématiques de réalisation ont été abordées. Le comité des citoyens et l'arrondissement ont convenu qu'il était préférable d'aménager la ruelle avec des bacs plutôt que de creuser des tranchées le long des propriétés compte tenu des risques potentiels de dommages aux fondations.

Finalement, la première ruelle verte d'Outremont s'est concrétisée grâce à une participation de l'arrondissement et aux efforts de levées de fonds et de recherche de commandites déployés par le comité de citoyens. Au terme de sa première année d'existence, la ruelle verte a contribué au mieux-être des résidents du quartier et à la consolidation du statut d'Outremont en matière de verdissement des espaces urbains.

Cependant, une année après l'inauguration de cette ruelle, que l'on pourrait qualifier de succès d'initiative citoyenne d'aménagement vert, certaines questions demeurent. Comment l'arrondissement d'Outremont devrait-il aborder les nouveaux projets de ruelles vertes? Comment assurer la pérennité de projets existants? Comment l'arrondissement peut-il encourager ses citoyens à la mise en œuvre de nouveaux projets dans les ruelles de l'arrondissement? En d'autres mots, comment l'arrondissement peut-il encadrer ses projets de ruelles vertes?

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE



À L'arrondissement d'Outremont, aménager une ruelle verte....

☀️ À l'arrondissement d'Outremont, aménager une ruelle verte contribue à la qualité de l'environnement résidentiel en réduisant le phénomène urbain des îlots de chaleur!

☀️ À l'arrondissement d'Outremont, aménager une ruelle verte permet d'améliorer la qualité de vie pour tout un quartier!

☀️ À l'arrondissement d'Outremont, aménager une ruelle verte encourage la participation citoyenne et la collaboration dans la conception d'un plan de plantation collectif et dans la réalisation de travaux de plantations et d'entretien!

☀️ À l'arrondissement d'Outremont, aménager une ruelle verte permet le partage des idées de verdissement!

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLÉ VERTE



Objectifs de la politique

- o Encadrer tout projet existant ou futur de ruelle verte dans l'arrondissement d'Outremont.
- o Encourager la participation citoyenne
- o Déterminer les étapes de réalisation
- o Définir les gestes et engagements annuels concrets dans le but de faciliter les projets de ruelles vertes.
- o Mettre en oeuvre l'intention initiale de verdissement des espaces publics urbains

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE



ÉTAPES DE RÉALISATION

Généralement un projet de ruelle verte est initié par une mobilisation citoyenne et est accompagné par l'arrondissement dans leur démarche.

La réalisation d'un projet de ruelle verte dépend de sa faisabilité par rapport aux critères de l'arrondissement (tel le type de ruelles, sa forme ou son utilisation) et de la participation du comité de ruelle.

Aménager une ruelle verte c'est la verdir

Étape 1 - Initiative

1. Création d'un comité de ruelle avec un minimum de 2 propriétaires riverains responsables de la gestion du projet;
2. Mobilisation des résidents riverains – en recueillant les signatures incluant les adresses et numéros de téléphone, d'au moins 30% des propriétaires riverains favorables au projet – sur le formulaire de demande remis par l'arrondissement (Annexe 1)
3. Transmission de la demande à l'arrondissement avec les photos.

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE



ÉTAPES DE RÉALISATION

Généralement un projet de ruelle verte est initié par une mobilisation citoyenne et est accompagné par l'arrondissement dans leur démarche.

La réalisation d'un projet de ruelle verte dépend de sa faisabilité par rapport aux critères de l'arrondissement (tel le type de ruelles, sa forme ou son utilisation) et de la participation du comité de ruelle.

Aménager une ruelle verte c'est la verdir

Étape 2- Validation

1. Validation du projet de ruelle verte par les responsables de l'arrondissement – notamment quant à l'exigence d'un 4,3 mètres pour la circulation
2. Présentation du projet au conseil d'arrondissement avec recommandation du responsable de l'arrondissement de ce dossier

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE



ÉTAPES DE RÉALISATION

Généralement un projet de ruelle verte est initié par une mobilisation citoyenne et est accompagné par l'arrondissement dans leur démarche.

La réalisation d'un projet de ruelle verte dépend de sa faisabilité par rapport aux critères de l'arrondissement (tel le type de ruelles, sa forme ou son utilisation) et de la participation du comité de ruelle.

Aménager une ruelle verte c'est la verdir.

Étape 3 - Réalisation

1. Rencontre entre le comité de ruelle et le représentant de l'arrondissement pour définir les conditions d'ensoleillement, les étapes à suivre, les implications et proposer un plan d'aménagement;
2. Signature de l'entente sur l'aménagement (le formulaire d'engagement est obligatoire) – voir Annexe 2
3. Réalisation des travaux- livraison bacs...;
4. Inspection des travaux par le représentant de l'arrondissement
5. Inauguration.

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE



ENGAGEMENTS DES PARTIES

Pour réaliser un projet avec succès, chaque partie a des engagements à respecter.

L'ARRONDISSEMENT S'ENGAGE À :

- Autoriser l'installation des bacs
- Approuver les plans d'aménagements qui peuvent être des croquis;
- Installer la signalisation pertinente aux abords de la ruelle;
- Supporter le comité organisateur dans la promotion et la publicité du projet;
- Fournir les bacs, la terre et un choix parmi les végétaux achetés par l'arrondissement;
- Sur demande et selon les disponibilités, fournir les copeaux de bois nécessaire à la création et à l'entretien des aménagements paysagers communs;
- Tenter, selon les disponibilités, de fournir du compost au comité organisateur;
- S'assurer de respecter le travail et les efforts d'amélioration du milieu déployé par le comité organisateur et les résidants de la ruelle.

ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT D'UNE RUELLE VERTE



ENGAGEMENTS DES PARTIES

Pour réaliser un projet avec succès, chaque partie a des engagements à respecter.

LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA RUELLE VERTE S'ENGAGE À :

- Participer activement aux rencontres et s'impliquer dans la planification, la conception des plans d'aménagement et le choix des végétaux;
- S'impliquer et participer aux plantations et à l'entretien des aménagements;
- Développer un horaire d'arrosage saisonnier (printemps et été) échelonné sur une période de 2 à 3 ans;
- Ajouter du compost à chaque année (printemps ou automne);
- Désherber les espaces de plantations;
- Tailler les branches mortes ou endommagées;
- Maintenir actif le Comité de citoyens et en assurer la pérennité;
- Promouvoir et publiciser l'avancement du projet auprès des résidents riverains;
- Encourager l'implication des résidents du secteur;

Note : L'arrondissement retirera les aménagements s'ils ne sont pas entretenus par le comité